



RAPPORT D'ACTIVITÉS



» 2024



Édito de la Présidente	4
Présentation de l'Agglomération	5
Les élus communautaires.....	6
Les compétences exercées.....	8
Une Agglomération en action, l'organigramme.....	10
Cohésion sociale	
• Sécurité & prévention	13
• Prévention jeunesse.....	14
• Médiation numérique	15
• Cohésion urbaine	16
• Convention Territoriale Globale	17
Attractivité du territoire	
• Relation aux entreprises	19
• Aménagement rural.....	20
• Développement économique	21
• Formation et emploi	22
• Tourisme.....	23
Direction générale	
• Secrétariat général	25
• Affaires juridiques	26
• Ressources humaines.....	27
• Communication et évènementiel.....	28
Gestion des déchets et proximité.....	30
Aménagement et cadre de vie	
• Transition énergétique et écologique	31
• Développement durable	33
• Pluvial.....	34
• GEMAPI	35
• Eau potable et assainissement (Barbantane).....	36
• Mobilités	38
• Habitat	39
• Urbanisme et foncier	40
• Travaux	41
• SIG.....	42
Bilan financier 2024.....	44



Corinne CHABAUD

Présidente de Terre de Provence Agglomération
Maire de Mollégès
Vice-présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône

Madame, Monsieur,

Chaque début d'année est l'occasion de faire le point sur ce qui a été accompli, d'évaluer nos actions et de prendre la mesure des transformations engagées au service de notre territoire.

L'année 2024 a été particulièrement intense pour Terre de Provence Agglomération. Elle a été marquée par des actions structurantes, des avancées concrètes, et des engagements renouvelés en faveur de notre qualité de vie, de notre attractivité économique et de notre transition écologique.

Qu'il s'agisse du lancement de notre carte cadeau locale, du soutien renforcé à l'emploi et à l'entrepreneuriat, de la montée en puissance du programme « Habiter mieux en Terre de Provence », ou encore des projets ambitieux dans le domaine des mobilités, de l'eau, du développement durable ou de la prévention des inondations, notre agglomération agit chaque jour avec une même exigence : celle de l'utilité, de la proximité et de la responsabilité.

Cette année a également vu le renforcement de nos services publics de proximité et l'amélioration des conditions de travail de nos agents, avec des locaux rénovés et une extension du bâtiment, de nouveaux équipements et une dynamique RH tournée vers la qualité de vie au travail.

Nos finances, quant à elles, demeurent saines, sans recours à l'emprunt, avec un fonds de roulement solide et une pression fiscale maîtrisée. Ce socle financier nous permet de rester ambitieux, tout en préservant notre capacité d'action pour les années à venir.

Chaque action, chaque projet présenté dans ce rapport est le fruit d'un engagement collectif. Celui des élus, des agents, de nos partenaires et de tous ceux qui font vivre le territoire au quotidien. Il témoigne d'une agglomération active, solidaire et tournée vers l'avenir.

Ce rapport est bien plus qu'un bilan : c'est un instantané de l'action publique, une preuve tangible de notre volonté d'agir concrètement pour les 61 432 habitants de nos 13 communes.

Bonne lecture à toutes et à tous.



Située au nord du département des Bouches-du-Rhône, entre Avignon et Arles, la communauté d'agglomération Terre de Provence regroupe treize communes sur un territoire de 26 590 hectares. Bordée par le Rhône et la Durance, elle se caractérise par une forte vocation agricole, un patrimoine naturel préservé, ainsi qu'une position géographique stratégique à la convergence des grands axes régionaux reliant Arles, Avignon, Salon-de-Provence et Cavaillon.



61432 HABITANTS



13 COMMUNES



265,9 KM²



23 ZONES D'ACTIVITÉS



653 EXPLOITANTS AGRICOLES



1185 ÉTABLISSEMENTS



562 HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES



18 518 EMPLOIS



**35 KM DE DURANCE
4KM de RHÔNE**



LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

13 COMMUNES

BARBENTANE 4402 habitants

CABANNES 4633 habitants

CHÂTEAURENARD 16908 habitants

EYRAGUES 4413 habitants

GRAVESON 4816 habitants

MAILLANE 2812 habitants

MOLLÉGÈS 2700 habitants

NOVES 5986 habitants

ORGON 2695 habitants

PLAN D'ORGON 3613 habitants

ROGNONAS 4252 habitants

SAINT-ANDIOL 3423 habitants

VERQUIÈRES 789 habitants

BARBENTANE

Jean-Christophe DAUDET

Edith BIANCONE

Michel BLANC

CABANNES

Josiane HAAS-FALANGA

Gilles MOURGUES

François CHEILAN

CHÂTEAURENARD

Marcel MARTEL

Éric CHAUVET

Solange PONCHON

Adélaïde JARILLO

Pierre-Hubert MARTIN

Marie-Laurence ANZALONE

Jean-Pierre SEISSON

Marina LUCIANI-RIPETTI

Cyril AMIEL

Annie SALZE

Bernard REYNÈS

Sylvie DIET-PENCHINAT

EYRAGUES

Michel GAVANON

Yvette POURTIER

Éric DELABRE

GRAVESON

Michel PECOUT

Annie CORNILLE

Jean-Marc DI FÉLICE

MAILLANE

Éric LECOFFRE

Frédérique MARÈS

MOLLÉGÈS

Corinne CHABAUD

Patrick MARCON

NOVES

Georges JULLIEN

Edith LANDREAU

Pierre FERRIER

Christian REY

ORGON

Serge PORTAL

Angélique YTIER CLARETON

PLAN D'ORGON

Jean Louis LEPIAN

Jocelyne COUDERC-VALLET

ROGNONAS

Yves PICARDA

Cécile MONDET

Dominique ALIZARD

SAINT-ANDIOL

Daniel ROBERT

Sylvie CHABAS

VERQUIÈRES

Jean-Marc MARTIN-TEISSÈRE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE



Corinne CHABAUD
Présidente
Maire de Mollégès



Jean-Marc MARTIN-TEISSÈRE
1^{er} Vice-Président délégué aux
finances et à la mutualisation
Maire de Verquières



Pierre-Hubert MARTIN
2^{ème} Vice-Président délégué au
développement économique
4^{ème} adjoint au maire de
Châteaurenard



Michel PÉCOUT
3^{ème} Vice-Président délégué au
tourisme
Maire de Graveson



MICHEL GAVANON
4^{ème} Vice-Président délégué à
l'aménagement rural et au pluvial
Maire d'Eyragues



Georges JULLIEN
5^{ème} Vice-Président délégué à
l'habitat
Maire de Noves



Jocelyne COUDERC-VALLET
6^{ème} Vice-Présidente déléguée à
l'action sociale et à la politique de
la ville
1^{ère} adjointe au Maire de Plan
d'Orgon



Yves PICARDA
7^{ème} Vice-Président délégué à la
GEMAPI
Maire de Rognonas



Jean-Christophe DAUDET
8^{ème} Vice-Président délégué au
développement durable et à
l'environnement
Maire de Barbentane



Josiane HAAS-FALANGA
9^{ème} Vice-Présidente déléguée à la
communication
1^{ère} adjointe au Maire de
Cabannes



Daniel ROBERT
10^{ème} Vice-Président délégué à
l'eau et l'assainissement
Maire de Saint-Andiol



Eric LECOFFRE
11^{ème} Vice-Président délégué aux
déchets
Maire de Maillane



Serge PORTAL
12^{ème} Vice-Président délégué à la
mobilité
Maire d'Orgon



LES COMPÉTENCES

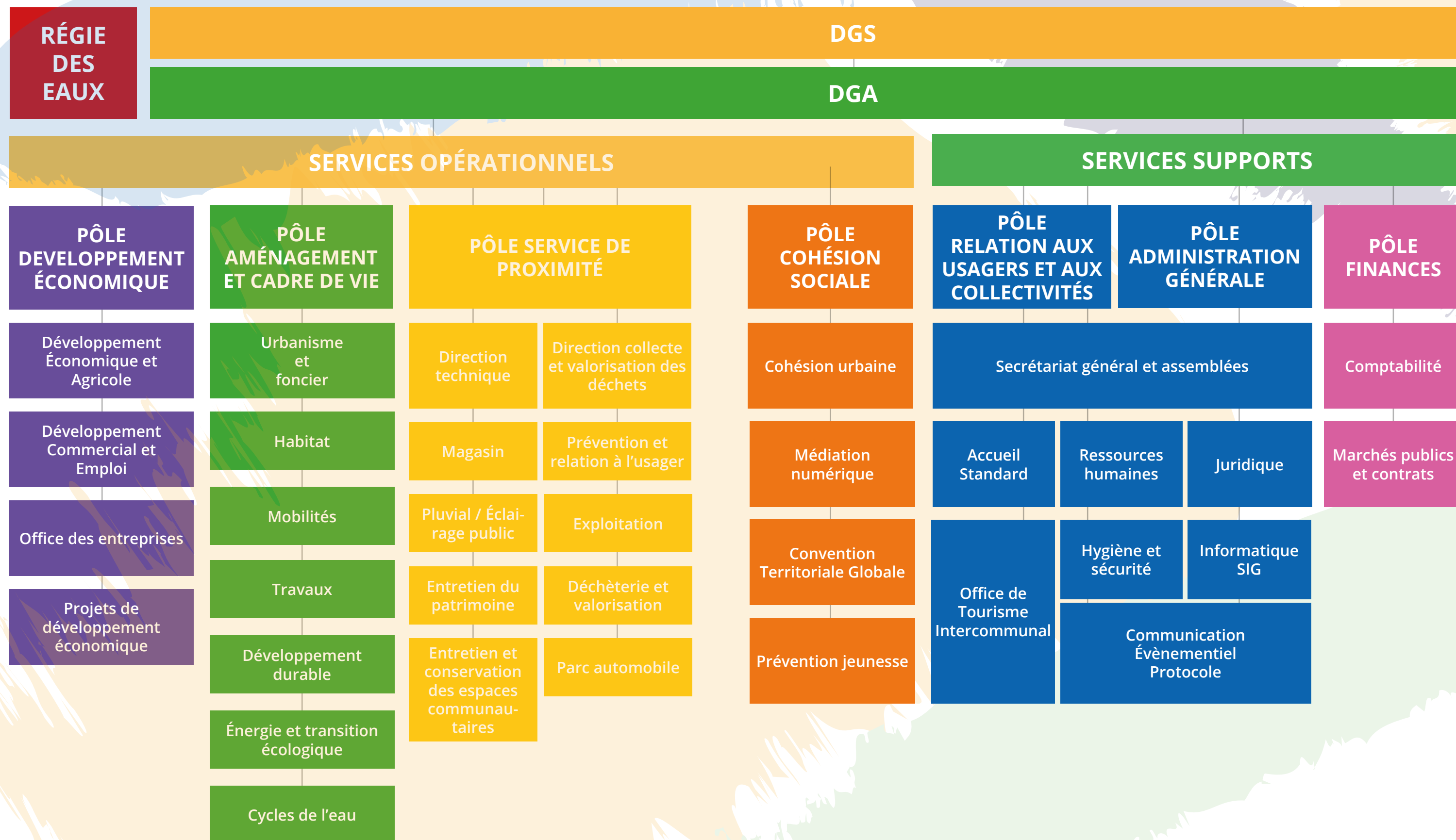
La Communauté d'agglomération Terre de Provence agit quotidiennement au service de ses habitants, des communes qui la composent et des entreprises implantées sur son territoire. Véritable acteur du service public, son champ d'intervention est très large comme le démontrent les nombreuses compétences qu'elle exerce.

- ▶ Développement économique : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité,
- ▶ Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- ▶ Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.
- ▶ Aménagement de l'espace communautaire (schéma de cohérence territorial, zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire, organisation de la mobilité)
- ▶ Équilibre social de l'habitat
- ▶ Politique de la ville
- ▶ Action sociale d'intérêt communautaire
- ▶ Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)
- ▶ Accueil des gens du voyage
- ▶ Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
- ▶ Voiries d'intérêt communautaire
- ▶ Eau
- ▶ Assainissement des eaux usées
- ▶ Gestion des eaux pluviales urbaines
- ▶ Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire
- ▶ Construction, aménagement et entretien des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- ▶ Actions d'aménagement rural d'intérêt communautaire
- ▶ Aménagement et entretien des points d'arrêts desservis par les lignes de transports de compétence Terre de Provence





L'ORGANIGRAMME





UNE AGGLOMÉRATION EN ACTION

COHÉSION SOCIALE : SÉCURITÉ ET PRÉVENTION



Police Municipale de Noves - Test du radar PROLASER 4

PRINCIPALES RÉALISATIONS 2024

- Mise à disposition du radar cinémomètre pour réduire les incivilités au volant ;
- Réunion d'information aux communes sur les obligations de scolarisation ;
- Co-financement de la permanence d'une juriste de l'APERS à Graveson et Châteaurenard pour favoriser l'accès aux droits et informer sur la procédure pénale
- Co-financement de l'intervenant social en gendarmerie de l'APERS dans les brigades de Châteaurenard, de Graveson et d'Orgon pour permettre aux personnels militaires de se consacrer à d'autres missions.



28

Administrés informés sur leurs droits grâce aux permanences

344

personnes accueillies en gendarmerie

22 000€

de subventions attribués sur l'axe de l'«aller-vers» les victimes

PRINCIPAUX OBJECTIFS 2025

- Contribuer à l'amélioration de la sécurité routière en mettant à disposition des polices municipales un radar cinémomètre.
- Favoriser l'accès au droit en informant les victimes lors de permanences dans les communes.
- Prévenir les violences intra familiales en promouvant la Médiation Familiale.
- Améliorer la prise en charge des victimes dans les gendarmeries par un intervenant social dédié.



COHÉSION SOCIALE : PRÉVENTION JEUNESSE



École primaire La Crau - Châteaurenard



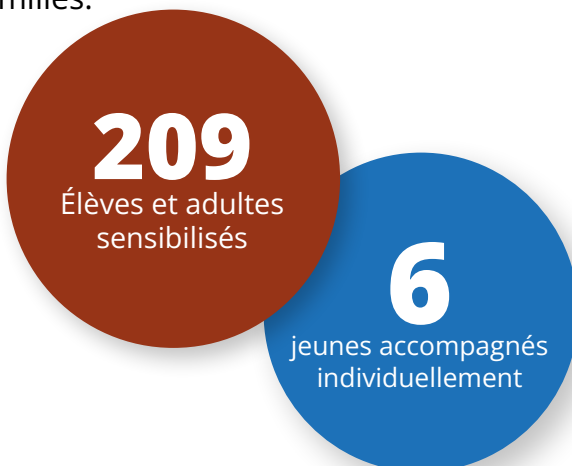
PRINCIPALES RÉALISATIONS 2024

- Accompagnement individuel des jeunes de 14 à 26 ans pour le décrochage scolaire, l'accès aux droits et le soutien à la parentalité.
- Co-animation d'ateliers «Jeunes autonomes» en partenariat avec la Mission Locale du Delta, la MDA13 Nord, l'Addap13 et le CCAS de Châteaurenard pour rompre l'isolement, favoriser l'entraide et sensibiliser aux dispositifs existants.
- Acquisition et animation de l'Expo-quiz Junior 9/12 ans sur la transition école-collège.
- Accompagnement des porteurs de projets subventionnés par Terre de Provence Agglomération.
- Adhésion aux missions locales.
- Soutien au fonctionnement de la MDA13 Nord et du Pôle Ressources Parentalité et Familles.



PRINCIPAUX OBJECTIFS 2025

- Développer des mesures de responsabilisation : alternative à l'exclusion scolaire pour limiter le décrochage.
- Renforcer les ateliers jeunes autonomes en partenariat.
- Augmenter le nombre d'ateliers de transition CM2 - 6ème.
- Développer de nouvelles actions de prévention en milieu scolaire.
- Pérenniser des collaborations avec les acteurs jeunesse et insertion.



COHÉSION SOCIALE : MÉDIATION NUMÉRIQUE

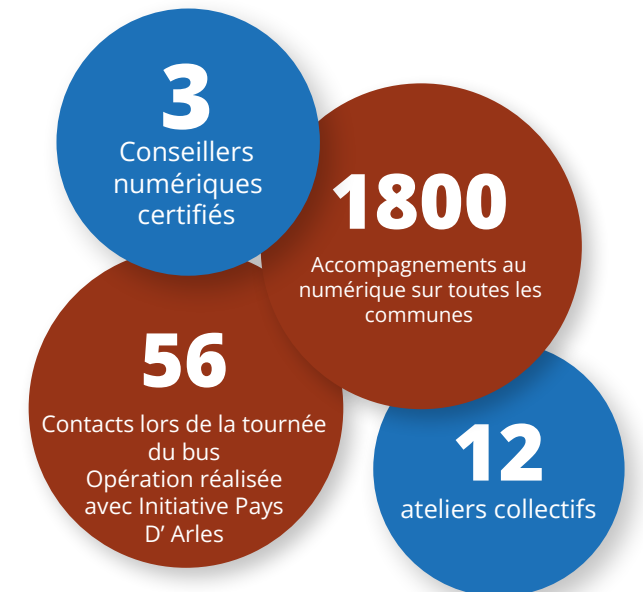


PRINCIPALES RÉALISATIONS 2024

- Ce sont près de 1800 accompagnements au numérique sur le territoire de Terre de Provence !
- Une tournée du Bus de l'entrepreneuriat pour plus de proximité avec les habitants sur les sujets de l'accès aux droits et des informations sur la création d'entreprise.
- Des actions collectives sur les «BONS-CLICS» (initiation et usages de base de l'informatique).
- Des informations collectives destinées à informer et initier sur certaines thématiques.
- Des participations actives des Conseillers Numériques aux événements locaux afin de promouvoir et informer.
- Des conseillers qui s'investissent dans leur parcours et habilités par des certifications nationales.



Bus de l'Entrepreneuriat - Siège de TPA - Eyragues



PRINCIPAUX OBJECTIFS 2025

- Renforcer avec le vote d'un nouveau poste et structurer le service de Médiation Numérique qui devient le service « accès aux droits et inclusion numérique »
- Développer la prévention avec des informations collectives portant sur les nouveaux enjeux numériques
- Expérimenter des actions itinérantes et des services supplémentaires
- Promouvoir davantage le dispositif sur les événements locaux afin de favoriser l'accès aux droits pour tous en engageant la pédagogie avec une finalité d'autonomie et de responsabilité.



quartiers2030



PRINCIPALES RÉALISATIONS 2024

- Finalisation de la Programmation 2024 transitoire du Contrat de Ville.
- Définition de l'accord-cadre portant préfiguration du Contrat de Ville «Engagements Quartiers 2030».
- Co-construction du Contrat de Ville renouvelé «Engagements Quartiers 2030», signé le 16 juillet 2024.
- Définition des Projets de Territoire des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) de Roquecoille à Châteaurenard et du Centre Historique d'Orgon.
- Lancement de la programmation 2025 du nouveau contrat de ville avec un nouvel appel à projets et l'organisation de temps de rencontre élus et porteur de projet (le 8 novembre 2024, le 19 et le 21 novembre 2024).
- Élaboration de la convention d'abattement de Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties, signée le 9 décembre 2024.



Réunion d'élaboration du Projet de Quartier - Orgon

PRINCIPAUX OBJECTIFS 2025

- Développer et structurer le nouveau service Contrat de Ville afin d'optimiser son organisation interne.
- Renforcer la proximité avec les habitants des quartiers pour favoriser une meilleure connaissance des besoins des habitants.
- Renforcer la dynamique partenariale, travailler en réseau avec les acteurs du territoire.
- Mettre à jour le Plan Local de Santé Publique afin de mieux répondre aux problématiques de santé du territoire.

32

projets financés par la PROG24

1995

habitants dans les QPV

90 000 €

votés par le conseil communautaire pour soutenir les projets dans les QPV



Signature de la deuxième CTG - Terre de Provence Agglomération



PRINCIPALES RÉALISATIONS 2024

- Accompagnement des communes / ingénierie de projets enfance-jeunesse
- Bilan et évaluation de la première CTG 2021-2024 lancée lors de la Journée des acteurs le 30 mai 2024 à Plan D'orgon.
- Validation et écriture de la seconde CTG 2025-2028 et ses annexes validées en COPIL le 27 novembre 2024

PRINCIPAUX OBJECTIFS 2025

- Coordonner la mise en œuvre du plan d'actions de la CTG 2025-2028 suite à son renouvellement pour une durée de 4 années.
- Soutenir les communes sur le volet ingénierie de la CTG avec un accompagnement structurant les projets petite enfance, enfance, jeunesse, inclusion, logement.
- Assurer la coordination des actions inscrites dans la CTG et relevant des compétences de Terre de Provence Agglomération.
- Contribuer à l'organisation de manifestations d'envergure sur les thématiques de la CTG (culture, parentalité, handicap...)
- Mobiliser et renforcer le réseau d'acteurs de la CTG

87

participants lors de la journée des acteurs à Plan d'Orgon

22

élus, techniciens et DGS lors de la Commission élargie dédiée au renouvellement

30

réunions du groupe-projet composé des 14 chargés de coopération



UNE AGGLOMÉRATION EN ACTION

ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE : RELATION AUX ENTREPRISES



Visite de l'entreprise Primever - Plan d'Orgon



Visite de l'entreprise Les paysans de Rougeline - Saint-Andiol

PRINCIPALES RÉALISATIONS 2024

- Organisation de visites terrain (Sudco, Primever Provence, Savonnerie des Alpilles, Crudettes).
- Participation aux événements des partenaires (Club des Entrepreneurs, IPA, Rising Sud, PROCAMEX, Provence Promotion...).
- Stratégie signalétique pour les Zones d'Activités Économiques : diagnostic et état des lieux des équipements existants.
- Suivi de l'offre foncière et immobilière et relations entreprises.

1054
créations
d'entreprises

18 518
emplois sur
Terre de
Provence

6
Structures
subventionnées
(soutien au développement
économique et agricole)

34
recherches foncières/
immobilières d'entreprise
enregistrées



Club des Entrepreneurs Terre de Provence - Domaine de Valdition - Orgon

PRINCIPAUX OBJECTIFS 2025

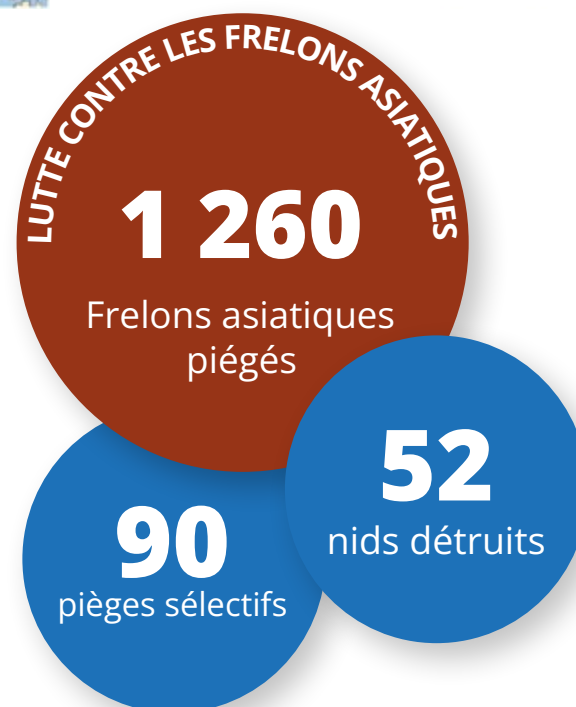
- Mise en place d'une stratégie pour l'implantation d'une nouvelle signalétique dans les Zones d'Activités Économiques.
- Renouvellement du label Parc+ pour le parc d'activités des Iscles à Châteaurenard
- Poursuivre l'accompagnement des entreprises dans leurs transitions en sécurisant leur développement.



ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE : AMÉNAGEMENT RURAL

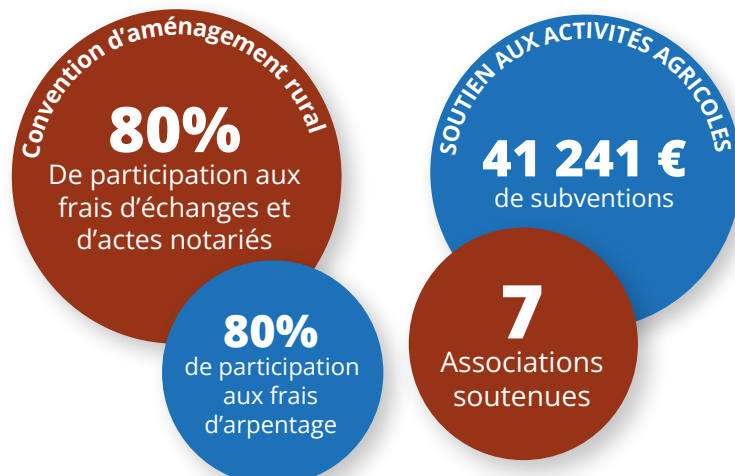


Pièges à frelons - Maison Familiale et Rurale - Eyragues



PRINCIPAUX OBJECTIFS 2025

- Renouvellement pour la deuxième année du plan de lutte contre le frelon à pattes jaunes pour 30 K€.
- Aides aux frais notariés et de géomètre aux agriculteurs avec l'appui de la SAFER dans l'animation pour une enveloppe financière de 52 K€.
- Octroi de subventions et cotisations aux associations agricoles pour un montant de 50 K€.



PRINCIPALES RÉALISATIONS 2024

- Mise en place d'un plan de lutte intercommunal contre les frelons asiatiques et européens
- Renouvellement de la convention d'aménagement rural (CAR) avec la SAFER.
- Attribution de subventions pour la réalisation d'actions permettant d'accompagner les exploitants.
- Organisation d'une réunion d'information sur la procédure « Terres incultes » du département des Bouches-du-Rhône.
- Participation au Salon des agricultures de Provence, au Programme Alimentaire Territorial (PAT) des Bouches-du-Rhône, à la commission agriculture et alimentation du PETR du Pays d'Arles.



ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



PRINCIPALES RÉALISATIONS 2024

- Mise en place d'un dispositif de carte-cadeau locale « Carte cadeau Petits Commerces Terre de Provence », utilisable exclusivement dans les commerces de proximité, indépendants, des treize communes du territoire. Renforcer l'achat local et soutenir les commerçants.
- La démarche qualité « esprit client », portée par la CCI Pays d'Arles et déployée sur le territoire depuis 2022, s'est terminée par la commune de Barbantane en juillet 2024. Les 13 communes ont bénéficié de l'opération.
- Terre de Provence a validé la mise en place de deux « Mon Projet de boutique » pour l'année 2024. Ce dispositif « Mon projet de boutique » est un dispositif porté par IPA visant à dynamiser les cœurs de villes et de villages du territoire en favorisant l'implantation de nouveaux commerces au sein de locaux vacants.

PRINCIPAUX OBJECTIFS 2025

- Poursuite du déploiement de la carte cadeau avec des campagnes d'animation commerciale pendant les fêtes.
- Ouverture de deux « Mon projet boutique » pour dynamiser les centres-villes.
- Mise en place d'un dispositif d'aides à destination des commerçants et artisans de proximité relative à la rénovation, réhabilitation et la mise aux normes des locaux.
- Lancement d'une étude afin d'accompagner TPA pour la rédaction d'un schéma d'accueil des entreprises et doter l'agglomération d'outils permettant le développement des entreprises endogènes et d'en accueillir de nouvelles. Une enquête sera lancée auprès de entreprises et partenaires de TPA.
- Organisation fin d'été d'un événement, les premières rentrées économiques de Terre de Provence Agglomération, destinées à promouvoir les entreprises et les actions de l'agglomération.



ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE : FORMATION ET EMPLOI



Forum de l'Emploi Saisonnier - Châteaurenard



Semaine de l'Emploi Terre de Provence - Châteaurenard

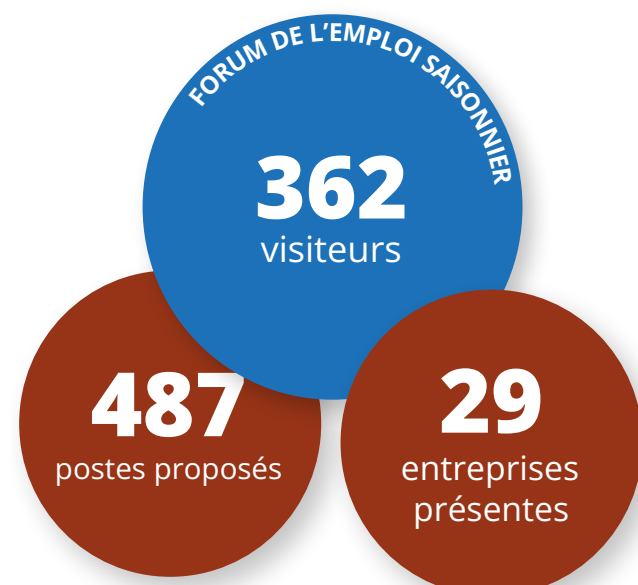
PRINCIPALES RÉALISATIONS 2024

- Organisation de la Semaine de l'emploi et de l'entrepreneuriat : 21ème édition du salon de l'emploi, job dating, les jeudis de l'emploi du grand marché de Provence, ateliers entrepreneurs et matinée de la création d'entreprise, afterwork sur le thème de l'IA.
- Organisation du forum de l'emploi saisonnier.
- 1er comité local pour l'emploi du Pays d'Arles (CLPE).

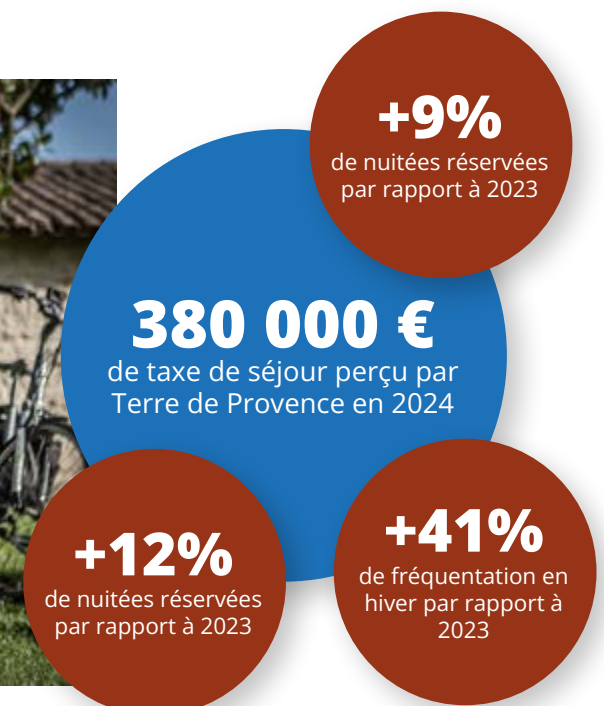


PRINCIPAUX OBJECTIFS 2025

- Reconduction du salon de l'emploi saisonnier.
- Pérennisation de la semaine de l'emploi en novembre en partenariat avec les partenaires de l'emploi et de la formation du pays d'Arles.
- Participation en tant que membre titulaire des comités départementaux et locaux de l'emploi.
- Rencontres régulières des entreprises notamment dans les zones d'activité et organisation avec les partenaires de temps dédiés aux recrutements.



ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE : TOURISME



PRINCIPALES RÉALISATIONS 2024

- Refonte des éditions touristiques : 3 brochures ont été produites pour une meilleure lisibilité et une diffusion plus ciblée.
- Extension de la diffusion des sets de table promotionnels : tirés à 70 000 exemplaires et diffusés au-delà des frontières de Terre de Provence, notamment à Avignon et à Saint-Rémy-de-Provence.
- Publication du livre Lumières de Terre de Provence.
- Deux campagnes publicitaires diffusées dans les magazines TV Hebdo – La Provence, Maison & Jardin et Détours en France.
- Modernisation de l'accueil de Terre de Provence avec un espace tourisme. Habillage des couloirs avec de grandes photos du territoire.
- Présence sur les marchés, fêtes locales et marchés de Noël.
- Suivi mensuel des reversements de taxe de séjour.
- Participation au GR de Pays du Pays d'Arles.
- Développement d'un circuit en réalité augmentée ou virtuelle.

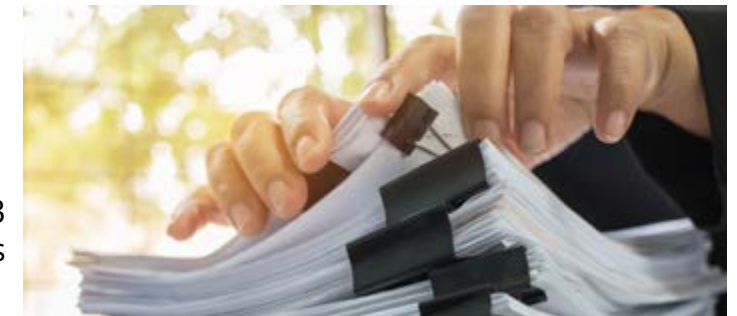
PRINCIPAUX OBJECTIFS 2025

- Participation à des salons stratégiques de promotion touristique : Lyon (du 14 au 16 février), Paris (du 13 au 16 mars), Altstätten (Suisse, du 24 au 27 avril et du 1er au 3 avril).
- Événement phare : les premières rencontres des Pros du Tourisme (jeudi 3 avril) ouvertes aux partenaires et professionnels du territoire.
- La participation à la mise en place de nouveaux produits et outils touristiques : Gr de Pays et Circuits en réalité augmentée parcourant chacune des 13 communes de l'agglomération.
- Le transfert de la compétence de création de chemins de randonnées et VTT des communes vers l'agglomération pour un déploiement de l'offre de circuits et une harmonisation des circuits avec les circuits existants et ceux des territoires voisins.



PRINCIPALES RÉALISATIONS 2024

- ▶ 7 conseils communautaires
- ▶ 155 délibérations
- ▶ 13 bureaux communautaires dont 3 bureaux thématiques (Finances, Ressources Humaines et Déchets)
- ▶ 107 Décisions de la Présidente
- ▶ 28 commissions
 - Finances : 3
 - Développement Économique : 3
 - Pluvial : 2
 - Habitat : 1
 - Action sociale et politique de la ville : 3
 - Gémapi : 2
 - Environnement : 2
 - Aménagement Rural : 3
 - Eau et Assainissement : 2
 - Déchets : 1
 - Mobilité : 3
 - Communication : 2
 - Tourisme : 1 (et 2 conseils d'exploitation)



PRINCIPAUX OBJECTIFS 2025

- ▶ Modernisation des moyens de gestion des process administratifs pour gagner en sécurisation juridique et optimiser les délais de traitement pour les assemblées et la relation aux usagers.
- ▶ Digitalisation de l'affichage réglementaire et modernisation de la communication de la collectivité : acquisition d'une borne d'information interactive.
- ▶ Engagement d'une démarche qualité pour la relation à l'utilisateur : accueil physique, téléphonique et traitement des flux courriers.
- ▶ Recensement des archives et plan pluriannuel de reliure des actes des 10 dernières années.



DIRECTION GÉNÉRALE : AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSEMBLÉES



PRINCIPALES RÉALISATIONS 2024

- Création du service juridique.
- Intégration de la mise en œuvre du RGPD au sein du service et déclaration d'un délégué à la protection des données à la CNIL.
- Accompagnement des services à la mise en œuvre des projets afin de veiller juridiquement à la préservation des intérêts des usagers et de la collectivité au travers d'une mission de sécurisation en amont avec souscription d'un abonnement à une plateforme de support juridique.
- Accompagnement de projets en matière de révision statutaire, d'évolution du statut de l'OTI pour accompagner l'évolution de la stratégie touristique, du permis de louer, du lancement du plan de mobilité...
- Lancement d'un marché d'assurances responsabilité civile et protection fonctionnelle et gestion des sinistres responsabilité civile dans le cadre de l'auto assurance.

PRINCIPAUX OBJECTIFS 2025

- Paiement des primes d'assurance avec le projet de souscrire un nouveau contrat de responsabilité civile suite à la résiliation intervenue au 1 janvier 2024.
- Se doter d'une documentation juridique suffisante via la souscription d'un abonnement auprès de la plateforme SVP et d'un accompagnement pour la mise en œuvre des obligations issues du RGPD.
- Assurer une provision suffisante pour le paiement des honoraires d'avocats face à l'accroissement des contentieux et du risque contentieux.



DIRECTION GÉNÉRALE : RESSOURCES HUMAINES ET DIALOGUE SOCIAL

PRINCIPALES RÉALISATIONS 2024

- Démarche enclenchée vers une nouvelle dynamique de renforcement des services par le recrutement de nouveaux collaborateurs (9 nouveaux agents).
- Amélioration des avantages sociaux des agents : versement des titres restaurant tous les mois pour chaque jour travaillé, mise en place du forfait « mobilités durables », mise en place de la participation employeur à la prévoyance.
- Mesure prise en faveur du pouvoir d'achat des agents par le versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat dans les conditions les plus favorables pour les agents.
- Amélioration des conditions de travail des agents : locaux rénovés (installation des agents en juin 2024), mobilier neuf et adapté et consultation des agents sur le choix du mobilier, dotation de matériel informatique neuf et avec double écran pour toutes et tous.
- Augmentation du nombre de véhicules de service mis à disposition des agents afin de diminuer la prise du véhicule personnel.
- Développement de la communication interne RH (gazette du personnel, temps d'informations RH...).
- Moments de convivialité organisés (soirée de Noël, vœux au personnel, galette des rois, inauguration des locaux).

PRINCIPAUX OBJECTIFS 2025

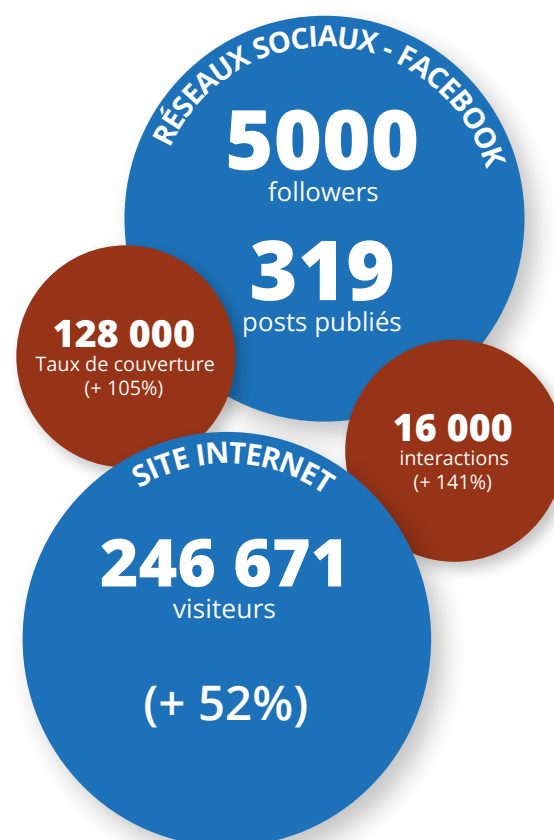
- Nouvelle organisation des services, création de nouveaux services et recrutement de nouveaux collaborateurs (entre 15 et 20 nouveaux agents)
- Poursuite de l'amélioration des conditions de travail des agents : développement des avantages sociaux (évolution de la participation employeur à la mutuelle), développement de la politique de prévention des risques professionnels, organisation d'une semaine QVCT mêlant sensibilisation aux risques professionnels, moments de partage et de cohésion.
- Développement de parcours de formations complets et diversifiés : formations métiers, formations management (formation des cadres, sensibilisation aux risques professionnels par l'ACFI), formations hygiène et sécurité.
- Mise à jour et mise en conformité des règlements RH structurants (déplacements, formations...)
- Poursuite du parcours d'intégration des nouveaux agents
- Projet RH d'évolution du temps de travail des agents administratifs (cycles de travail)
- Modernisation des outils du service RH (logiciel de gestion RH, badgeuse)



DIRECTION GÉNÉRALE : COMMUNICATION ET ÉVÈNEMENTIEL



Inauguration du siège de Terre de Provence Agglomération - Eyragues



PRINCIPALES RÉALISATIONS 2024

- La communication institutionnelle Print et Web
 - Édition des magazines N° 13 et N°14.
 - 27500 exemplaires distribués dans toutes les boîtes aux lettres des habitants des 13 communes.
 - Le site www.terredeprovence-agglo.com a accueilli 246 671 visites. Une progression de 52% par rapport à 2023.
 - Création des documents supports d'informations.
- Accompagnement évènementiel et protocolaire des manifestations, salons, inaugurations et signatures : inauguration du siège, évènements internes (soirée de Noël des agents, ...).
- Publicité : presse régionale quotidienne : couverture photo, rédaction et diffusion.
- Communication interne : édition et diffusion de 4 gazettes internes.

PRINCIPAUX OBJECTIFS 2025

- Actualisation du site web et acquisition d'une application mobile.
- Acquisition d'équipements professionnels adaptés à la nouvelle stratégie de communication (logiciels métiers, appareil photo, drone).
- Refonte du magazine, édition et diffusion de hors-séries et d'un magazine supplémentaire.
- Organisation de nouveaux évènements publics : 10 ans, journée portes ouvertes, salons, spectacle.
- Création d'une marque « Terre de Provence » et de supports promotionnels divers (panneaux d'affichage, goodies, ...).





PROXIMITÉ ET DÉCHETS



PRINCIPALES RÉALISATIONS 2024

- Depuis mai 2024, passage en collecte de proximité des communes de Cabannes et Plan d'Orgon.
- Mise en place des banques antichutes dans les déchetteries d'Eyragues, Maillane, Mollégès.
- Contractualisation pour mise en place REP en déchetteries (articles de sports, bricolage et jouets).

PRINCIPAUX OBJECTIFS 2025

- Adoption du plan local de prévention des déchets ménagers.
- Mise en conformité des déchetteries et mise en place du contrôle d'accès automatisé
- Conversion de la flotte de véhicules vers un carburant décarboné.
- Poursuite du déploiement de la collecte de proximité sur la commune de Châteaurenard.

LES CHIFFRES CLÉS :

- Terre de Provence dispose de 5 déchetteries et un quai de transfert gérés en régie.
- Le coût total du traitement des déchets s'est élevé à environ 6.600.000 €.
- 5119 tonnes d'encombrants collectées en déchetteries. Soit 85,36 kg/hab/an, une évolution de 5,02 % par rapport à 2023.
- 4798 tonnes de déchets verts collectées en déchetteries. Soit 80,26 kg/hab/an, une évolution de 3,77 % par rapport à 2023.
- 3781 tonnes de gravats collectées en déchetteries. Soit 63,25 kg/hab/an, une diminution de 16,65 % par rapport à 2023.

2 455 T
de tri sélectif
collectées
41 Kg/hab/an

2 108 T
de verre collectées
35 Kg/hab/an

16 530 T
d'ordures ménagères
collectées
35 Kg/hab/an



AMÉNAGEMENT ET CADRE DE VIE : TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE



PRINCIPALES RÉALISATIONS 2024

- Réalisation des bilans énergétiques de chacune des communes
- Réalisation de l'audit Rénovation Bâtiment Basse Consommation et test perméabilité du siège de Terre de Provence
- Élaboration d'une pré-étude de projet photovoltaïque sur le hangar intercommunal de Terre de Provence à Eyragues,
- Accompagnement Etude de faisabilité photovoltaïque en autoconsommation individuelle et collective - Complexe multisports commune d'Eyragues,
- Élaboration d'une pré-étude de projet géothermique sur la Bastide et le complexe salle des fêtes /gymnase, commune d'Eyragues, suivi de l'accompagnement dans les projets.
- Mobilisation des communes relativement aux réglementations : décret BACS, Éco Énergie Tertiaire (EET), obligation de solarisation.
- Construction d'une plateforme « Écoénergie » et de permanences Conseil-info-énergie-environnement.
- Analyse des études PV DERISQUE des communes. Analyses d'audits énergétiques et de projets de rénovation énergétique.
- Actions d'accompagnement à destination des entreprises et des agriculteurs
- Déploiement d'une solution VOLTALIS



AMÉNAGEMENT ET CADRE DE VIE : TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE



PRINCIPAUX OBJECTIFS 2025

- Lancement de la maîtrise d'œuvre et travaux pour le projet photovoltaïque sur le hangar intercommunal.
- Engagement de la collectivité auprès du PETR dans un Contrat de chaleur Territorial.
- Poursuite et renforcement des opérations de mise en œuvre de thermostats connectés VOLTALIS.
- Réalisation des bilans énergétiques des communes.
- Permanences Conseil-info-énergie-environnement.
- Mise en œuvre et sensibilisation à l'appropriation de la Plateforme « Écoénergie ».
- Étude de faisabilité photovoltaïque en autoconsommation individuelle et collective.
- Étude groupée avec communes pour répondre aux obligations du décret BACS.
- Acquisition prototype de consigne à vélo électrique Sudco.

BILAN ÉNERGÉTIQUE COMMUNAL
-28%
d'énergie
consommée
(sur Barbentane)

PV DERISQUE
25
sites analysés sur
12 communes

PERMANENCE CONSEIL INFO ÉNERGIE
12
RDV honorés

VOLTALIS
298
installations réalisées
à fin 2024



AMÉNAGEMENT ET CADRE DE VIE : DÉVELOPPEMENT DURABLE



PRINCIPALES RÉALISATIONS 2024

- Réalisation d'un Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES).
- Programme Territoire Engagé dans la Transition Écologique de l'ADEME (TETE) - label Climat-Air-Énergie.
- Signature de la Charte d'engagement pour le plan d'accélération pour la transition écologique avec la Département des Bouches-du-Rhône 2023-2028.
- Mise en place d'une aide à l'acquisition d'un récupérateur d'eaux pluviales.
- Acquisition de capteurs de mesure de CO2 et Campagne de mesures réglementaires de la qualité de l'air intérieur dans les ERP sensible (écoles, crèches, cantines, centre aérés).



PRINCIPAUX OBJECTIFS 2025

- Engagement de la collectivité dans un Contrat d'Objectif Territorial (COT).
- Engagement de la collectivité dans la Cop d'avance avec la Région Sud.
- Réalisation de Bilans sur la Qualité de l'air intérieur et environnement.
- Révision du SCOT-AEC valant Plan climat Air Energie Territorial.
- Animation et sensibilisation au Développement Durable auprès des écoles, entreprises, agriculteurs.





AMÉNAGEMENT ET CADRE DE VIE : PLUVIAL



Bassin de rétention après entretien - Châteaurenard



Intervention d'hydrocurage - Graveson

35
bassins de rétentions
entretenus

45
avis ont été donnés
pour des autorisations
d'urbanisme

1400
mètres linéaires de
réseaux pluviaux
entretenus

PRINCIPALES RÉALISATIONS 2024

- Avis sur le volet pluvial pour les autorisations d'urbanisme (permis d'aménager, permis de construire, déclaration préalable).
- Exploitation des réseaux pluviaux communautaires et travaux d'améliorations de ces derniers.
 - Partie réglementaire : un règlement pluvial est en cours de construction.
 - Réflexion sur la mise en œuvre d'un schéma directeur.
- Gestion des pollutions : travail avec les entreprises des Zones d'Activités sur la maîtrise de leurs rejets.
- Partie exploitation – travaux – réseaux EP : réalisation de travaux sur les réseaux pluviaux communautaires.
- Restauration des réseaux pluviaux sous dimensionnés.
- Réalisation d'hydrocurages.
- Entretien des 47 bassins de rétention du territoire.

PRINCIPAUX OBJECTIFS 2025

- L'objectif à moyen terme est de donner des avis sur l'ensemble des permis déposés sur le territoire de TPA.
- Mettre en œuvre le schéma directeur des eaux pluviales et un règlement applicable par le PLU.
- Élaborer une stratégie de gestion des pollutions sur le territoire.
- Travailler avec les ASAs et les communes sur une gestion des réseaux sur l'ensemble du territoire de façon concertée et complémentaire.



AMÉNAGEMENT ET CADRE DE VIE : GEMAPI



Entraînement ORSEC Inondation - Rognonas



Entraînement ORSEC Inondation - Cabannes

PRINCIPALES RÉALISATIONS 2024

- Entretien par débroussaillage de plusieurs ouvrages.
- Réparation de la vanne SICAS à proximité de la voie LEO et de la Durance et mise en œuvre d'une convention.
- Gestion du SE (système d'Endiguement) en période de crue (Châteaurenard et Rognonas) avec le SMAVD.
- Projet d'extension du SE initial (Noves et Barbentane).
- Financement et suivi des études hydrauliques sur les communes de Châteaurenard et Rognonas avec le SMAVD
- Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Durance :
 - Alerte et gestion de crise (PAPI) entraînement ORSEC Inondation.
 - Suivi du Contrat de rivière.
 - Suivi du SAGE Durance (participation aux commissions).
 - Suivi de l'étude ressource stratégique en basse Durance, les eaux de la nappe sont actuellement de bonne qualité.

PAPI DURANCE

10
actions réparties selon
4 axes thématiques

31 220€

de travaux de restauration
et petites réparations.

ENTRAÎNEMENT ORSEC

6

communes concernées,
40 personnes
mobilisées

PRINCIPAUX OBJECTIFS 2025

- Projet Terre de Provence / SMAVD pour la valorisation des bords de la Durance, entre Orgon et Barbentane.
- Mise en œuvre des actions du PAPI.
- Restructuration Bonpas-Rhône Rive Gauche à Noves.
- Exercice de mise en pratique des consignes de gestion en période de crue des systèmes d'endiguement.
- Études complémentaires Dossier Administratif SE pour la définition d'un Système d'Endiguement.
- Travaux d'entretien de la Malautière.
- Acquisition foncière et entretien pour les digues.
- Surveillance et exploitation des digues de la Durance.
- Fin de l'études hydrauliques de l'Anguillon sur Noves et du Real sur Châteaurenard.
- Acquisition de données et modélisation hydrologique et hydraulique, réalisation de la topographie et étude ACB-AMC sur l'Anguillon.



AMÉNAGEMENT ET CADRE DE VIE : EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT À BARBENTANE



Désensablage du bassin d'aération avec renouvellement des diffuseurs d'air

La Régie des eaux de Terre de Provence suit pour le compte de Terre de Provence Agglomération les services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif à Barbentane, délégués à la société SAUR.

PRINCIPALES RÉALISATIONS 2024

- Les performances exigibles au titre des contrats de délégation des services publics ont été atteintes.
- Le délégataire SAUR a réalisé les investissements prévus aux contrats (~30 k€ HT). A la demande de la Régie des eaux, il a par ailleurs été procédé au désensablage des bassins de la station d'épuration dans l'objectif de fiabiliser le traitement épuratoire.

100 %
de conformité
assainissement

87 %
rendement de
réseau d'eau
potable

100 %
de conformité de
l'eau distribuée

320 K€

H.T ont été investis pour
le renouvellement du
patrimoine en 2024

650 K€

H.T le seront en 2025

PRINCIPAUX OBJECTIFS 2025

- Contrôle du délégataire SAUR et suivi des investissements à réaliser en application des contrats de délégation (~60 k€ HT).
- Pilotage de la fin des contrats de délégations et organisation de l'intégration en régie des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

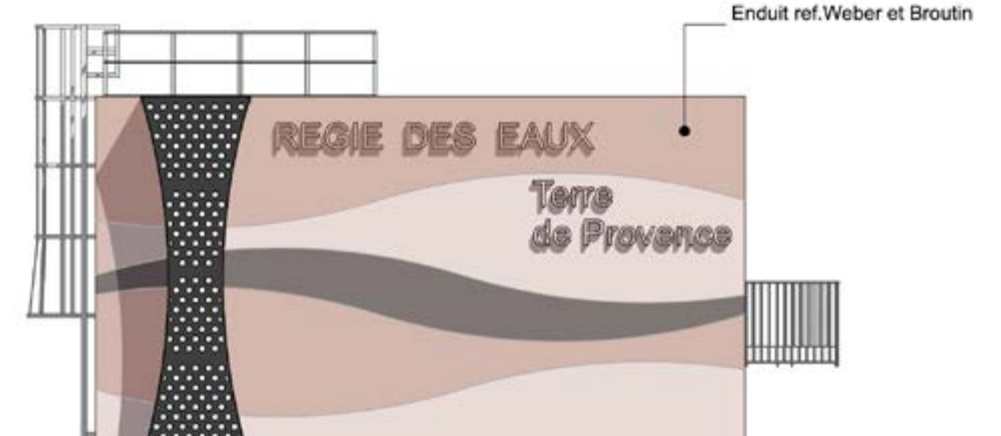
UNE AGGLOMÉRATION EN ACTION



La Régie des eaux de Terre de Provence est en parallèle mandatée par TPA pour assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de renouvellement et d'extension des infrastructures d'eau potable (1 captage, 22 km de canalisations hors branchements, et 1 réservoir) et d'assainissement collectif (21 km de réseau de collecte hors branchements, 13 postes de relèvement des eaux usées et 1 station d'épuration de capacité de traitement 5 000 équivalents-habitants).



Travaux chemin sous l'Hôpital



Visuel de la station de reprise projetée

- Gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif des eaux usées.
 - Réalisations 2024 : renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement sous le chemin du Colombier (10 k€ HT), sous le chemin sous l'Hôpital (90 k€ HT) et sous le chemin de Réchaussier (210 k€ HT).
 - Objectifs 2025 : renouvellement des réseaux sous l'impasse de l'Eglise (65 k€ HT), sous la place du marché (55 k€ HT) et sous la rue Sur les Fourches «sous réserve du projet d'aménagement de la commune» (165 k€ HT).
- Optimisation de la capacité des postes de relèvement pour assurer un meilleur transfert des effluents jusqu'à la station d'épuration, et ainsi limiter les rejets au milieu naturel.
 - Réalisation 2024 : études de maîtrise d'œuvre (10 k€ HT).
 - Objectif 2025 : réalisation des travaux de génie civil et d'électromécanique (265 k€ HT).
- Travaux complémentaires pour la maintenance et l'amélioration des équipements électromécaniques.
 - Réalisation 2024 : 30 000 € HT. Objectif 2025 : 90 000 € HT.
- Renouvellement de l'arrêté préfectoral autorisant le prélèvement d'eau au captage des Bassettes.
 - Objectif 2025 : dépôt en préfecture d'une demande afin d'obtenir d'ici fin d'année la prorogation de l'arrêté préfectoral. Des analyses spécifiques (ex. diagnostic de l'étanchéité et inspection par caméra du forage) seront menées en parallèle (coût prévisionnel : 10 k€ HT).
- Interconnexion du réseau à Rognonas pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable de Barbentane et le renforcement de sa défense incendie.
 - Le projet prévoit la construction d'une station de reprise à proximité du giratoire de l'Escapade et la création sur près de 3 km d'une conduite de liaison en fonte de diamètre 200 mm.
 - Objectif 2025 : les travaux commenceront au deuxième semestre (coût : 2,1 millions d'euros HT + 230 k€ HT pour la défense extérieure contre l'incendie) et s'achèveront fin 2026.

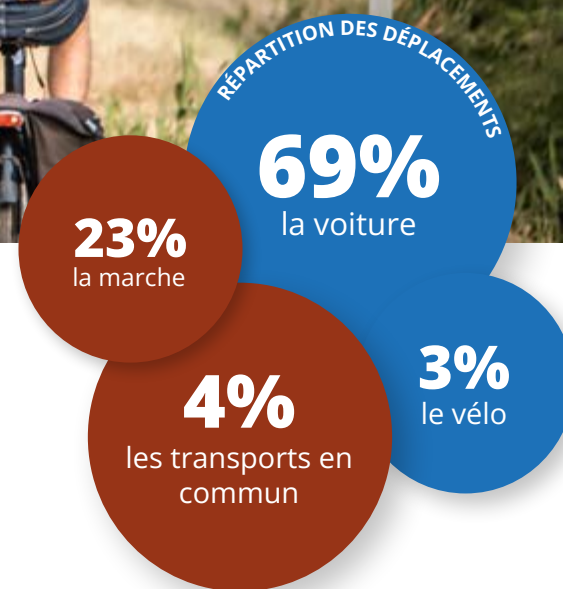


AMÉNAGEMENT ET CADRE DE VIE : MOBILITÉS



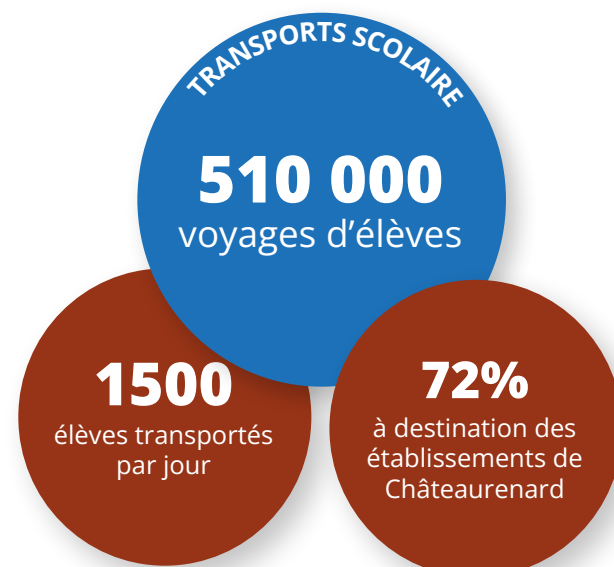
PRINCIPALES RÉALISATIONS 2024

- Maintien des tarifs des transports scolaires pour cette année 2024.
- Recrutement d'un chef de service et deux agents d'accueil des transports scolaires.
- Délibération de lancement du Plan de mobilité avec l'accompagnement de MREnvironnement et Atmosud.
- Délibération d'engagement en qualité de collectivité partenaire dans le projet de SERM.
- Élaboration de 13 monographies communales de la mobilité.



PRINCIPAUX OBJECTIFS 2025

- Le Plan de Mobilité pour un arrêt en juillet 2025 (200 K€ hors enquête publique).
- Le renouvellement de l'opérateur de transports scolaires, 8 lignes sur les 10 existantes (environ 2 Millions euros/an).
- Lancement des études pré-opérationnelles sur des équipements stratégiques en matière de mobilité (Pôles d'échanges Multimodaux de Barbentane et Orgon, Parking Relais du Pont de Rognonas) environ 120 K€ chacun.
- Diverses actions opérationnelles en faveur de la mobilité.



AMÉNAGEMENT ET CADRE DE VIE : HABITAT

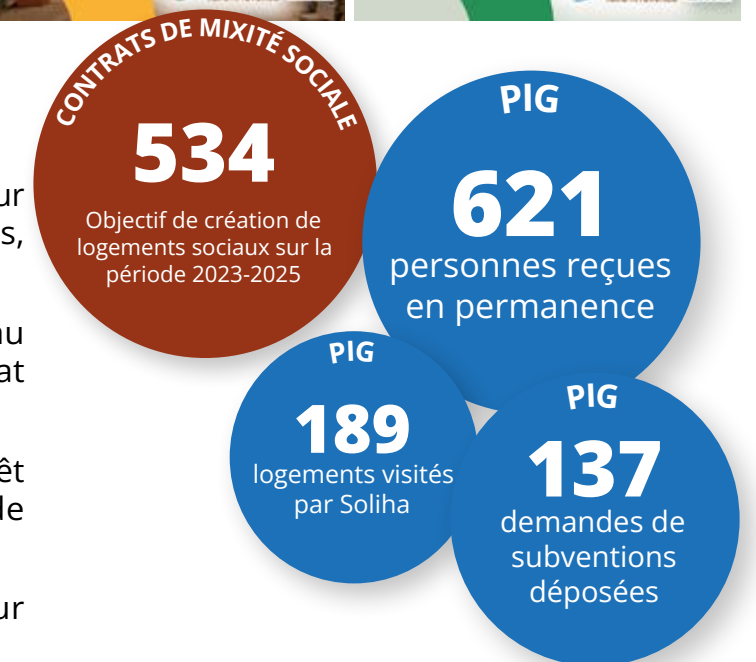


Les Craux Sud - Eyragues

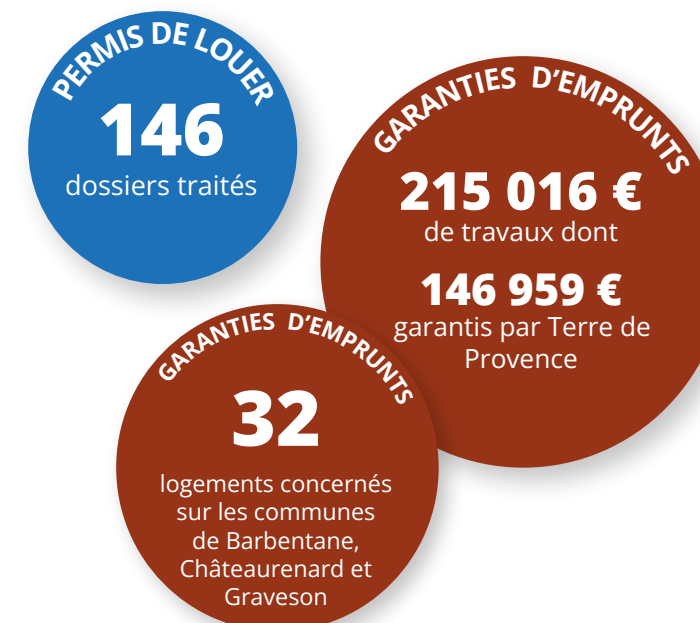


PRINCIPALES RÉALISATIONS 2024

- Signature de contrats de mixité sociale pour cinq communes (Barbentane, Cabannes, Châteaurenard, Eyragues et Rognonas).
- Transfert du pouvoir de sanction lié au non-respect du permis de louer de l'État vers les collectivités.
- Deuxième année du programme d'intérêt général « Habiter mieux en Terre de Provence ».
- Octroi de garanties d'emprunts pour améliorer le parc bâti.



PIG : Programme d'Intérêt Général



PRINCIPAUX OBJECTIFS 2025

- Élaboration du programme local de l'habitat (42 K€).
- Déploiement du Pacte territorial France Rénov' dans la continuité du programme d'intérêt général (109 K€).
- Montée en puissance du permis de louer sur les cinq communes concernées (augmentation du nombre de dossiers et de visites rémunérées) avec la prise de premiers arrêtés de sanctions (20 K€).



AMÉNAGEMENT ET CADRE DE VIE : URBANISME ET FONCIER

L'URBANISME EN 2024

En 2024, sur les 13 communes du territoire, 9 d'entre elles adhèrent au service mutualisé des instructions des autorisations d'urbanisme.

Les communes adhérentes sont Barbentane, Cabannes, Graveson, Maillane, Mollégès, Orgon, Rognonas, Saint-Andiol et Verquière.

Ce service permet de mutualiser les compétences de l'instruction, afin d'apporter un soutien technique sur les demandes les plus complexes comme les demandes de permis de construire.

En 2024, il y a eu 560 demandes d'autorisations instruites par TPA comprenant :

- 236 Permis de construire
- 20 Permis d'aménager
- 45 Déclarations préalables de division
- 256 Certificats d'urbanisme
- 3 permis de démolir

URBANISME

236

demandes instruites de permis de construire

URBANISME

20

demandes instruites de permis d'aménager

URBANISME

45

demandes instruites de déclaration préalable de division

URBANISME

256

demandes instruites de certificat d'urbanisme

LE FONCIER EN 2024

Le service foncier est un service support qui permet l'acquisition ou la cession de biens dans le cadre des compétences afférentes à l'agglomération Terre de Provence (déchets, économie, travaux,...).

- En 2024, l'agglomération a pris à bail les locaux de l'ADMR, attenants à ceux du siège pour lui permettre de déployer davantage de personnels sur un même site.
- Cession à SODELEC de la parcelle cadastrée AB 232 d'une surface de 2907 m² dans la ZAC du Sagnon, à Graveson entérinée par acte notarié du 22 mai 2024 pour un montant total de 174 420 € H.T.
- Il n'y a pas eu d'acquisition en 2024.



AMÉNAGEMENT ET CADRE DE VIE : TRAVAUX

PRINCIPALES RÉALISATIONS 2024

- Réhabilitation du Siège de Terre de Provence.
- Requalification de la 1ère tranche de la ZA des Iscles, comprenant le chemin des Confignes, l'élargissement du chemin des Iles.
- Travaux de rénovation de l'ouvrage d'art (pont) du chemin du Mas de la Poule.
- Diagnostic amiante et HAP de toutes les voiries des ZA.
- Démarrage du chantier de requalification de la ZA du Pont à Plan d'Orgon (voiries, réseaux secs et humides, aménagement paysager).
- Réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux pluviales sur la route de Saint Rémy à Maillane.

PRINCIPAUX OBJECTIFS 2025

Montage des accords-cadres à bon de commande suivants :

- Réfection de voirie: 200 000 € TTC.
- Travaux sur les réseaux d'eaux pluviales: 1 500 000 € TTC.
- Inspection caméra, hydrocurage et équipements pluviaux: 50 000 € TTC.
- Entretien de l'éclairage public : 30 000 € TTC.

200 000 €

de travaux pour la finalisation de la réhabilitation du siège de Terre de Provence Agglomération

1 000 000 €

de travaux dans le cadre de la requalification de la 1ère tranche de la ZA des Iscles

Travaux de requalification de la ZA du Pont - Plan d'Orgon



450 000 €

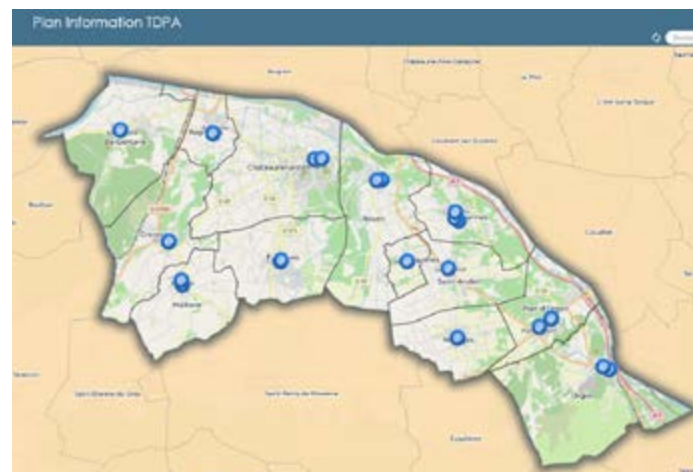
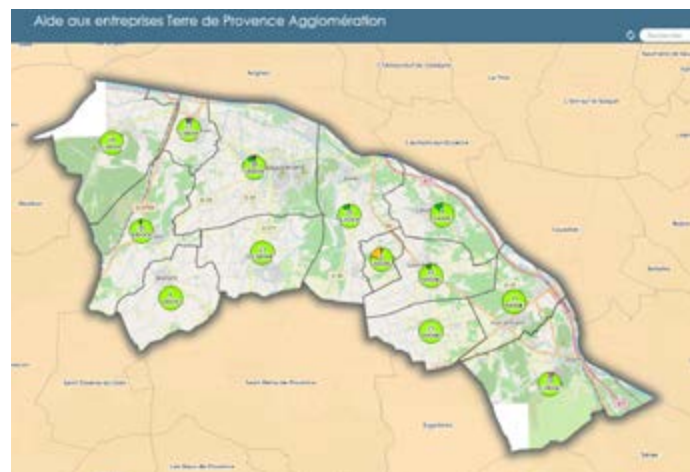
pour la reprise des réseaux d'éclairage public et d'assainissement des eaux pluviales pour la qualification de la ZA du Pont à Plan d'Orgon



Requalification de la 1ère tranche de la ZA des Iscles - Châteaurenard



AMÉNAGEMENT ET CADRE DE VIE : S.I.G



Le Système d'Information Géographique (SIG) joue un rôle essentiel dans la gestion des collectivités locales.

- Le SIG permet de cartographier et d'analyser les ressources naturelles et les infrastructures. Les collectivités peuvent analyser des données démographiques, économiques et environnementales pour prendre des décisions éclairées sur les politiques publiques.
- Le SIG permet de localiser et de gérer les services tels que l'eau, l'électricité et les déchets, facilitant l'optimisation des routes et des ressources.
- Il peut être utilisé pour impliquer les citoyens dans la prise de décision, en leur permettant de visualiser des projets et de donner leur avis sur des questions locales.

PRINCIPALES RÉALISATIONS 2024

- Poursuite de l'accompagnement des communes à la bonne gestion des adressages postaux.
- Élaboration d'un plan de la gestion de distribution du magazine TPA.
- Élaboration de la mise en place du projet Points d'Apport Volontaire (PAV) sur les nouvelles communes.
- Plan gestion Récupérateur d'eau de pluie.

PRINCIPAUX OBJECTIFS 2025

- Élaboration de la cartographie du Schéma Directeur Déplacements Doux de Terre de Provence en collaboration avec les communes, AUPA et le service mobilité de Terre de Provence.
- Travail en collaboration avec le service urbanisme sur le Zéro Artificialisation Nette (ZAN).
- Élaboration de la cartographie et de la gestion de la prise de compétence des sentiers pédestres et déplacements doux sur le territoire.
- Mise en place d'une meilleure gestion des DT-DICT.
- Développer un suivi et la localisation des espaces verts et végétations sur le territoire de l'Agglomération.
- Développer un module ERP.
- Développer un module de suivi administratif des antennes GSM des différents opérateurs.
- Suivi de la mise à jour du PCRS 13 avec l'ACCM et CCVBA.





L'ÉQUILIBRE FINANCIER EN 2024

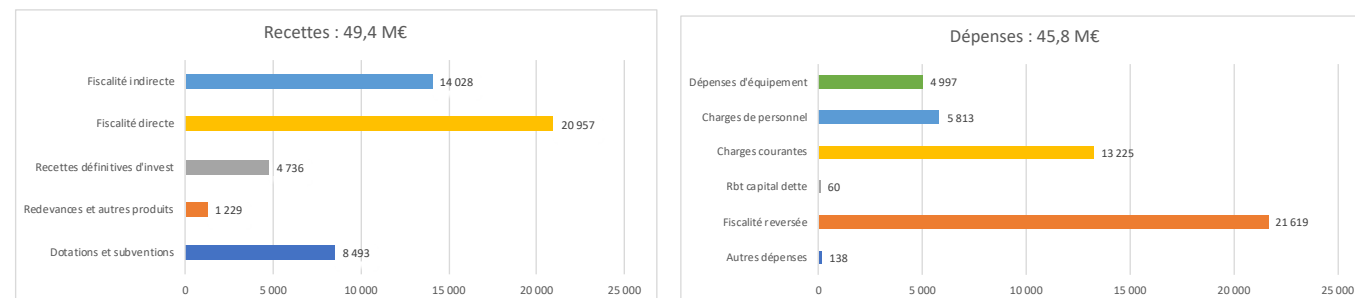
(masses budgétaires en K€)

En 2024, la communauté d'agglomération maintient le cap d'une saine gestion de ses finances, notamment caractérisée par un niveau d'épargne élevé, une absence d'endettement et une pression fiscale stable.

Les recettes totales de l'exercice 2024 s'élèvent à **49,4 M€**. Elles sont constituées à hauteur de 90% par les recettes de fonctionnement. **Aucun emprunt n'a été contracté.**

Les dépenses totales de l'exercice 2024 se montent à **45,8 M€**, dont 40,7 M€ de dépenses de fonctionnement et 5,1 M€ de dépenses d'équipement.

La différence entre le total des recettes et celui des dépenses, soit **3,6 M€**, vient augmenter le fonds de roulement, qui s'affiche à **+ 19,3 M€**.



Fiscalité indirecte	45,4%
Fiscalité directe	24,1%
Recettes définitives d'investissement	17,9%
Redevances et autres produits	7,9%
Dotations et subventions	4,8%

Dépenses d'équipement	33,7%
Charges de personnel	22,8%
Charges courantes	14,9%
Remboursement capital dette	11,4%
Autres charges	10,7%
Autres dépenses	6,5%



MÉMENTO

- En forte augmentation par rapport à 2020, l'épargne brute dégagée demeure à un niveau satisfaisant, soit 3,8 M€.
- L'autofinancement 2024 s'élève ainsi à 62 € par habitant.
- Une absence de recours à l'emprunt permet à la Communauté d'obtenir des indicateurs de désendettement très positifs.
- 2024 confirme la stabilité de la pression fiscale, malgré la baisse des dotations versées par l'État.
- Le maintien des bons résultats financiers de la communauté, grâce notamment à l'évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement, lui permettra de poursuivre son programme d'investissement dans des conditions optimales.

BON À SAVOIR

- **La section de fonctionnement** enregistre principalement les opérations courantes qui constituent des charges ou des produits à caractère définitif :
 - les recettes de fonctionnement, indispensables au financement de tous les services rendus aux habitants (recettes fiscales, dotations et subventions, produits d'exploitation...)
 - les dépenses de fonctionnement qui regroupent toutes les dépenses induites par les services apportés aux habitants (charges de personnel, fournitures et entretien, subventions aux associations, intérêts des emprunts...)
- **La section d'investissement** retrace essentiellement les opérations relatives à la dette et au patrimoine intercommunal (acquisitions, ventes, travaux...).
- **L'épargne brute (ou autofinancement)** correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Elle contribue au financement de la section d'investissement et conditionne le degré de solvabilité de la collectivité.
- **L'épargne nette** correspond à l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette. Cet indicateur est essentiel : il correspond à l'autofinancement disponible pour le financement des investissements.
- **Le financement propre disponible** est constitué, d'une part, de l'épargne brute et, d'autre part, des ressources propres d'investissement. Il représente l'ensemble des ressources propres (hors emprunt) dont dispose la collectivité pour financer ses investissements.
- **Le fonds de roulement** au 1er janvier correspond au cumul des excédents ou déficits antérieurs. Au 31 décembre, le fonds de roulement équivaut au fonds de roulement du 1er janvier, auquel vient s'ajouter le résultat propre de l'exercice.



Tableau des grands équilibres 2020-2024 (en K€)		2020	2021	2022	2023	2024
1 Recettes courantes de fonctionnement		20 592	21 343	24 776	25 914	28 814
Fiscalité directe et compensations		12 472	13 358	16 629	18 518	18 577
Fiscalité indirecte		246	402	662	743	788
Dotations et subventions		6 180	6 292	6 354	5 955	8 273
Redevances et autres produits		1 694	1 291	1 131	698	1 176
2 Dépenses courantes de fonctionnement		17 648	17 748	19 242	21 346	25 038
Frais de personnel		4 689	4 553	5 033	5 320	5 813
Charges de gestion générale		6 775	7 271	7 844	9 427	9 484
Transferts et autres charges		3 363	2 924	3 365	3 778	3 741
Fiscalité reversée		2 821	3 000	3 000	2 821	6 000
3 = 1 - 2 pargne de gestion		2 924	3 595	5 534	4 568	3 776
4 Résultat financier		0	0	0	0	-21
5 Résultat exceptionnel		-531	300	0	-8	49
6 = 3 - 4 - 5 Epargne brute		2 393	3 895	5 534	4 560	3 804
Taux d'épargne brute		12	18	22	18	13
7 Recettes définitives d'investissement		2 131	754	1 100	919	1 156
Dotations		413	284	303	358	905
Subventions		1 231	442	789	559	220
Autres recettes		487	28	8	2	31
8 = 6 + 7 Financement propre disponible		4 524	4 649	6 634	5 479	4 960
9 Dépenses d'équipement		3 230	2 950	2 082	4 898	5 112
Acquisitions et travaux		3 098	2 530	2 080	4 645	4 996
Autres dép d'invest		132	420	2	253	116
10 Remboursement du capital de la dette		0	0	0	0	60
11 = 6 - 10 Epargne nette		2 393	3 895	5 534	4 560	3 744
12 = 9 + 10 - 8 Besoin de financement		-1 294	-1 699	-4 552	-581	212
13 Emprunts nouveaux		0	0	0	0	0
14 Fonds de roulement au 1er janvier		11 381	12 675	14 373	18 925	19 507
15 = 14 + 13 - 12 Fonds de roulement au 31 décembre		12 675	14 373	18 925	19 507	19 294
16 Encours de dette au 1er janvier		0	0	0	0	0
17 = 16 - 10 + 13 Encours de dette au 31 décembre		0	0	0	0	60
18 Capacité de désendettement (17/6)						0

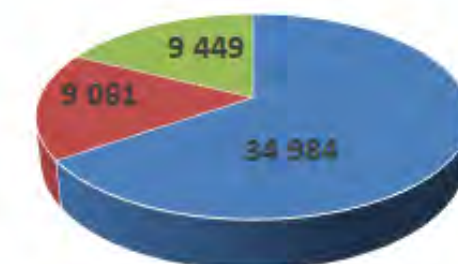
UNE AUGMENTATION DYNAMIQUE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En 2024, les recettes courantes s'élèvent à **44,4 M€**. Les impôts et taxes (fiscalité directe et indirecte) représentent 80 % des produits de fonctionnement, les autres produits pesant 20 %.

Sur la période 2020-2024, les recettes de fonctionnement ont été particulièrement dynamiques car elles ont augmenté de **8 M€ (soit + 2 M€ en moyenne par an)** :

Fiscalité et compensations : + 6 M€
Dotations et subventions : + 2 M€

Composition des produits de fonctionnement 2024 (en K€)



■ Fiscalité et compensations ■ Dotations et subventions ■ Redevances et autres produits

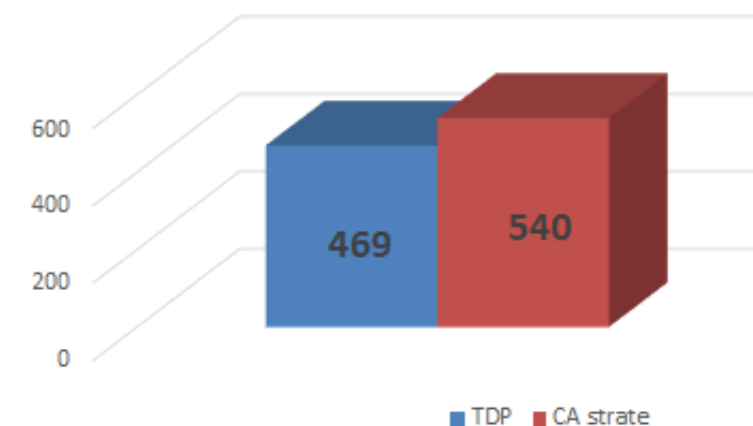
Cette évolution s'explique par le fort développement économique du territoire et par la progression physique et réglementaire des bases fiscales.

En effet, sur l'ensemble de la période, les produits de la fiscalité directe ont augmenté de **+ 4,8 %** en moyenne par an.

En outre, et conformément à la loi, Terre de Provence perçoit également depuis 2022 la nouvelle taxe GEMAPI, nécessaire à la prévention des risques liés aux inondations.

Ramenés à l'habitant, les produits nets de fonctionnement de la communauté (469 €/hab) sont inférieurs à ceux des CA de la strate * (540 €/hab).

Comparaison des produits nets de fonctionnement (€/hab)





UNE PROGRESSION MAÎTRISÉE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Affichant un souci constant de maîtriser et d'optimiser ses dépenses de fonctionnement, la communauté a limité **leur progression moyenne à un niveau inférieur à celle des recettes**, soit + 4,8 % par an (pour rappel : + 5,1 % par an pour les recettes).

En 2024, elles s'élevaient ainsi à 40,6 M€, soit un montant permettant d'améliorer la qualité des prestations offertes aux habitants et d'assurer la bonne marche de l'institution.

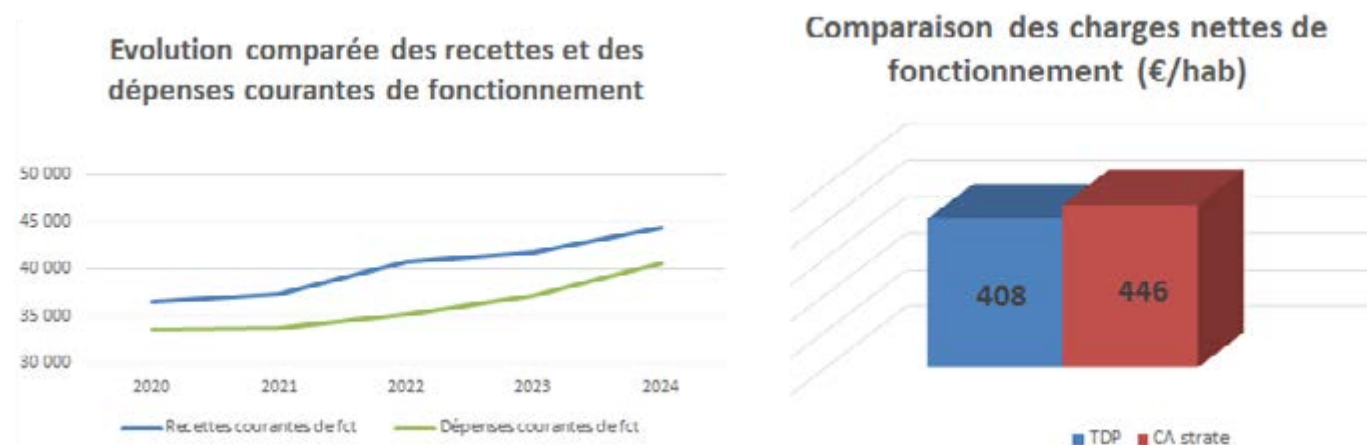
L'augmentation des dépenses est logique et s'explique par la nécessaire montée en charge de Terre de Provence afin de constituer ses équipes opérationnelles, techniques et administratives.

La fiscalité reversée constitue le premier poste de dépenses et représente 53 % des dépenses de fonctionnement en 2024.

Leur forte progression en 2024 s'explique par le volume de dotation de solidarité communautaire versée aux communes membres (3 M€ en 2023, contre 6 M€ en 2024).

Les charges de gestion générale (fournitures, entretien, fluides...) s'élèvent à 9,5 M€ en 2024. Au cours de la période 2020-2024, leur évolution s'explique essentiellement par le coût de la compétence « Déchets ménagers ».

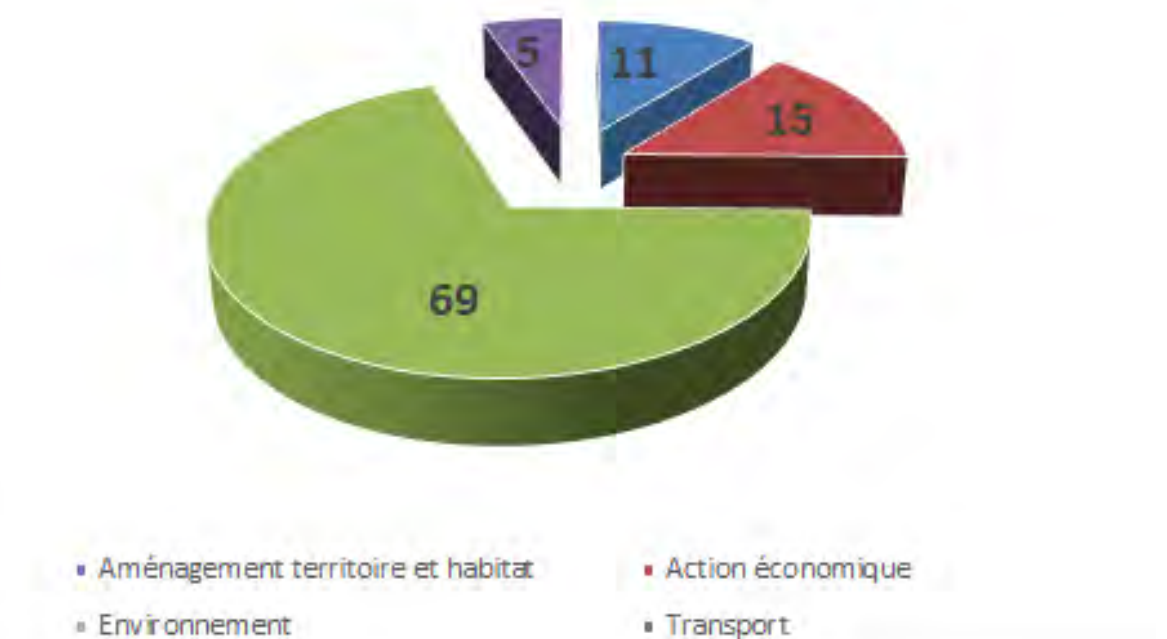
Ramenées à l'habitant, les charges nettes de fonctionnement de la communauté (408 €/hab) sont inférieures à celles des CA de la strate (446 €/hab).



EN BREF

- Les recettes de fonctionnement de la communauté sont dynamiques, malgré la baisse des dotations de l'État.
- L'augmentation des dépenses de fonctionnement est maîtrisée et est inférieure à la courbe des recettes.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR SECTEURS OPÉRATIONNELS



Les dépenses de fonctionnement sont dédiées aux secteurs suivants (en %) :

- Environnement : 69 %
- Action économique : 15 %
- Aménagement du territoire et habitat : 11 %
- Transport : 5 %



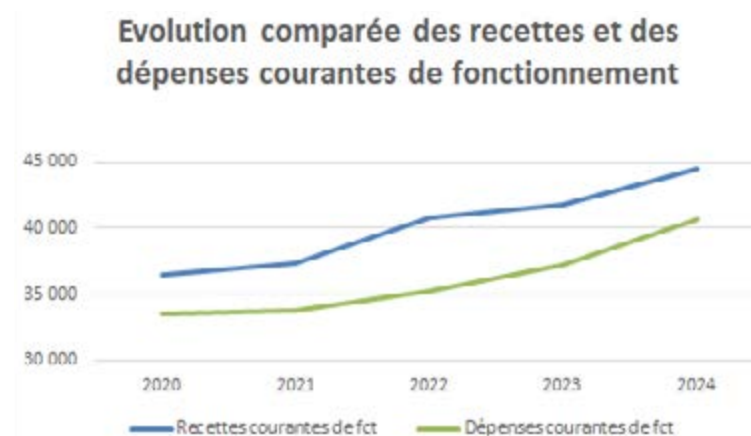
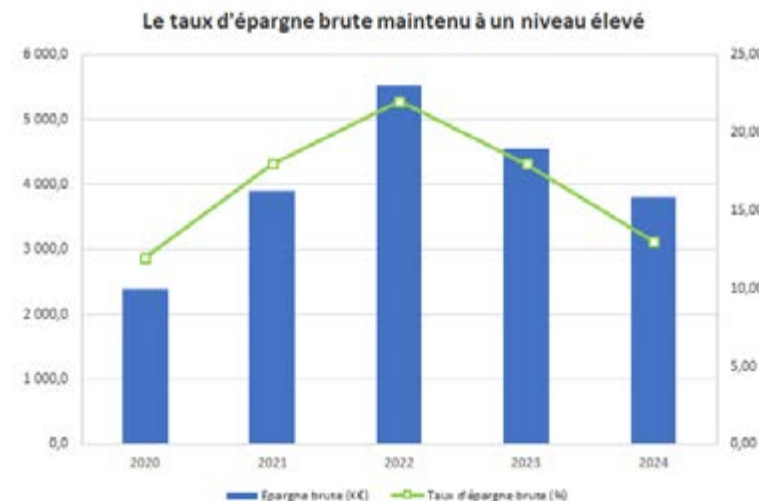
LES 3 CLÉS DE LA STRATÉGIE FINANCIÈRE DE LA COMMUNAUTÉ

CLÉ 1 : CONSOLIDER DURABLEMENT L'ÉPARGNE

L'ÉPARGNE BRUTE DEMEURE À UN NIVEAU ÉLEVÉ

Principalement affecté à l'entretien du patrimoine et à la réalisation de nouveaux équipements, l'autofinancement (ou épargne brute) de la communauté d'agglomération atteint **3,8 M€ en 2024**.

Notons qu'en 2020, l'épargne brute était plus faible (2,4 M€). Elle a donc progressé de 1,4 M€ sur la période.



LE NIVEAU D'ÉPARGNE EST JUSTEMENT PROPORTIONNÉ

Le taux d'épargne nette 2024 de la communauté est de **13 %** : cela signifie que sur 100 € de recettes de fonctionnement, la collectivité a préservé **13 €** pour financer ses investissements.

Terre de Provence se situe au même niveau que les communautés d'agglomération de la strate.

EN BREF

- L'autofinancement de la communauté a progressé de 1,4 M€ depuis 2020.
- Il représente 13 % des recettes de fonctionnement, soit un niveau identique à la moyenne des communautés d'agglomération de la strate.



LES 3 CLÉS DE LA STRATÉGIE FINANCIÈRE DE LA COMMUNAUTÉ

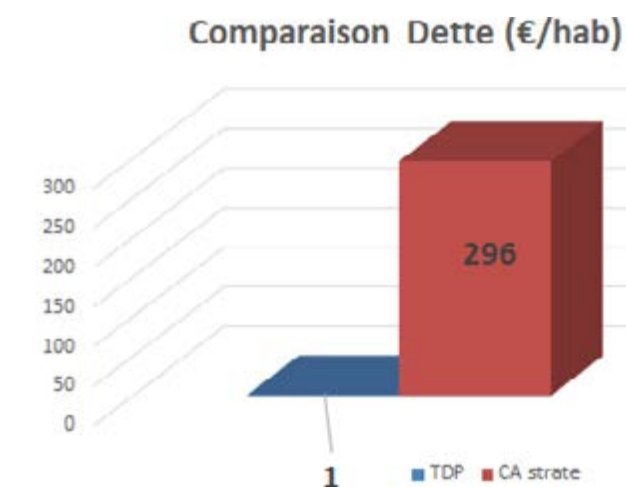
CLÉ 2 : MAÎTRISER L'ENDETTEMENT ET LA SOLVABILITÉ

UNE ABSENCE D'ENDETTEMENT

Fin 2024, l'endettement de la communauté est quasi nul (60 K€).

Rapporté à la population, la dette intercommunale ne représente ainsi qu'**1 € par habitant**. Ce niveau est très largement inférieur aux communautés de la strate : **296 €/hab.**

Avec son niveau actuel d'épargne, Terre de Provence serait en mesure d'emprunter **20 M€** dans les prochaines années. Cet endettement permettrait de préserver une solvabilité satisfaisante de **5 ans**, soit un niveau bien en deçà du seuil « critique » de 15 ans fixé par les services de l'Etat.



UN MODE DE FINANCEMENT SAIN

Sur la période 2020-2024, l'effort d'équipement de la communauté s'est élevé à **18 M€**.

Ces dépenses ont uniquement été financées par des ressources propres (épargne et subventions) : **Terre de Provence n'a donc pas fait appel à l'emprunt.**

EN BREF

- L'endettement de Terre de Provence est très faible (proche de 0).
- Depuis 2020, Terre de Provence finance ses dépenses d'équipement uniquement par des ressources propres.



LES 3 CLÉS DE LA STRATÉGIE FINANCIÈRE DE LA COMMUNAUTÉ

CLÉ 3 : STABILISER LA PRESSION FISCALE

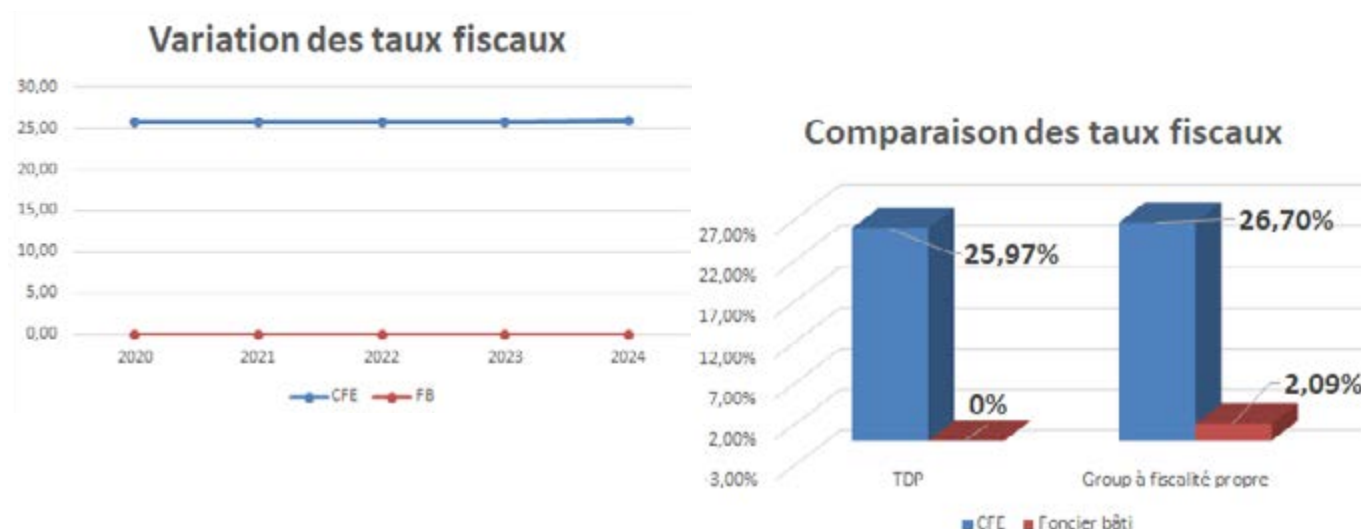
UNE POLITIQUE FISCALE SOUCIEUSE DU CONTRIBUABLE

En 2024, le produit de la fiscalité représentait **35 M€**, soit **80 % des recettes de fonctionnement**.

Enjeu fort pour Terre de Provence, l'évolution du produit de la fiscalité directe locale influe directement sur la progression des recettes de fonctionnement. Soucieuse du contribuable, la communauté s'est engagée sur la voie de la modération, comme en témoigne le montant des taux votés par le Conseil communautaire.

Sur la période 2020-2024, la variation des taux a représenté une hausse moyenne de **+ 0,3 % par an pour la CFE**, les taux intercommunaux restent inférieurs aux moyennes des groupements à fiscalité propre :

- **Contribution Foncière des Entreprises (CFE) : 25,97 %** pour la communauté, contre 26,70 % pour la moyenne des groupements à fiscalité propre
- **Foncier Bâti (FB) : 0 %** pour Terre de Provence, contre 2,09 % pour la moyenne.



EN BREF

- Depuis 2020, la communauté maintient une pression fiscale modérée.
- Les taux d'imposition sont inférieurs à ceux des groupements à fiscalité propre.



LA BALANCE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

SECTION D'INVESTISSEMENT (K€)			
En €	Nomenclature	Recettes	Dépenses
	Dotations, fonds divers et réserves	10	4 705
	Subventions d'investissement	13	220
	Emprunts et dettes assimilés	16	0
	Immobilisations incorporelles	20 et 204	0
	Immobilisations corporelles	21	0
	Immobilisations en cours	23	0
	Participations et créances	26	0
	Opérations d'équipement		0
Total des opérations réelles		4 925	5 172
	Opérations d'ordre	040/041	2 262
Total des opérations d'ordre (K€)		2 262	416
Total section d'investissement (K€)		7 187	5 588

- **Les mouvements réels** correspondent aux mouvements se traduisant par des encaissements et décaissements effectifs, hors mouvement rattaché à l'exercice précédent.
- **Les mouvements d'ordre** correspondent à de simples écritures n'impliquant pas décaissement effectif.
- **Les mouvements rattachés** à l'exercice précédent correspondent à la reprise des excédents (ou déficits) d'investissement ou de fonctionnement de l'exercice précédent.



LA BALANCE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT (K€)			
En €	Nomenclature	Recettes	Dépenses
Charges à caractère général	11	0	9 484
Charges de personnel et assimilées	12	0	5 813
Atténuations de produits	14	0	21 619
Charges de gestion courante	65	0	3 741
Charges financières	66	0	21
Charges spécifiques	67	0	1
Produits de services et du domaine	70	876	0
Impôts et taxes / Fiscalité locale	73 et 731	34 985	0
Dotations, subventions et participations	74	8 273	0
Autres produits de la gestion courante	75	274	0
Atténuations de charges	13	26	0
Produits spécifiques	77	53	0
Total des opérations réelles		44 487	40 679
Opérations d'ordre de section à section	42	149	1 996
Total des opérations d'ordre (K€)		149	1 996
Total section de fonctionnement (K€)		44 636	42 675

Résultat de l'exercice (SI+SF)
Résultat reporté de l'exercice précédent
Résultat global de clôture au 31/12/2014

3560
15 734
19 294



